


DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Arrondissement de Villefranche-sur-Saône
Canton de Thizy-les-Bourgs
**Mairie de POULE-LES
ECHARMEAUX**
(69870)

Tél : 04 74 03 64 48
Mairie ouverte au public :
Lundi et vendredi : 14h à 17h
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 9h à 12h
E.mail : mairie@poulelesecharmeaux.fr

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 
ID : 069-216901603-20240322-2024_009-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2024

N° 2024-009

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2024**

Date de convocation : 12 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGLIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste.

Absent excusé : DOMINGUEZ Nicolas (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE)

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-012 du 25 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 21,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 29,36 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

-Ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :

TFPB : 21,49 %

TFPNB : 29,36 %

TH sur résidences secondaires : 7.64%

-Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.*

Isabelle GRAS,
Secrétaire de séance



Le Maire,
Aymeric CHAMPALE

